



Doc. 410

05 octobre 1955

Rôle du Conseil de l'Europe dans le développement des échanges culturels entre l'Est et l'Ouest

Rapport d'information

Rapporteur: M. Nigel NICOLSON, Royaume-Uni

1.

1. L'échange des idées à travers les frontières nationales peut être grandement facilité ou entravé par l'action des gouvernements. Ces dernières années, la création d'organismes culturels internationaux tels que l'UNESCO et les comités du Conseil de l'Europe ont largement contribué au développement des relations culturelles entre les différents pays occidentaux, et bon nombre de Ministères des Affaires Etrangères possèdent maintenant des services culturels. Mais en même temps, selon les termes du résumé publié à l'issue des travaux de la Table Ronde de l'Europe (Rome, octobre 1953), « l'Europe contemporaine n'est pas seulement amputée politiquement; elle est spirituellement divisée ». Les pays de l'Europe orientale et, dans une large mesure, la Russie elle-même ont reçu de notre civilisation européenne commune autant qu'ils lui ont apporté. Pourtant, ces rapports sont aujourd'hui gravement détériorés. L'occidental qui étudie l'architecture baroque ou gothique ne peut pas visiter Prague; le critique d'art polonais ne peut pas étudier sur place les tableaux de la National Gallery ou du Louvre; les jeunes gens de l'Europe orientale et occidentale sont élevés dans l'ignorance des trésors artistiques des pays de l'autre camp; seuls la musique et les classiques littéraires approuvés peuvent librement franchir les frontières.

2. Depuis la première Conférence de Genève, la situation s'est un peu améliorée. Au congrès d'historiens qui s'est tenu récemment à Rome et à la Conférence de l'énergie atomique de Genève, les délégués soviétiques ont pu librement échanger des idées avec leurs collègues occidentaux, et les équipes sportives britanniques ont reçu à Moscou et à Prague un accueil aussi chaleureux que les athlètes hongrois à Londres. Néanmoins, des obstacles continuent à s'opposer à des échanges culturels normaux, et, grâce à l'atmosphère créée par la Conférence de Genève, une nouvelle possibilité s'offre aux gouvernements occidentaux de les réduire ou de les supprimer. La Grande-Bretagne a déjà renforcé ses liens culturels avec la Russie en créant un comité spécial à Londres, et le Gouvernement soviétique a récemment adressé une note amicale sur le même sujet à la République Fédérale d'Allemagne. C'est à ce stade que le Conseil de l'Europe pourrait examiner s'il doit se borner à recommander au Comité des Ministres la multiplication de ces accords culturels bilatéraux entre gouvernements de l'Est et de l'Ouest, ou si le Conseil de l'Europe lui-même, par l'intermédiaire de ses deux organes culturels et du Comité des Ministres, ne pourrait pas prendre une part plus directe à cette action.

3. Avant d'examiner les raisons qui militent en faveur de la première méthode — étant donné les risques que comporte la seconde — il peut être utile de résumer les quatre principaux arguments que l'on pourrait invoquer en faveur d'une politique plus audacieuse comportant une action directe par le Conseil lui-même :

- a. Bien qu'il ne réunisse en pratique que les nations de l'Europe occidentale, le Conseil peut prétendre, notamment lorsqu'il s'agit de la tradition européenne, parler au nom de toutes les nations qui ont contribué à former cette tradition. Il est tenu, envers les peuples des nations captives de l'Europe orientale et envers leurs exilés en Occident, de maintenir vivant l'esprit européen. Le Conseil de l'Europe est la seule organisation à laquelle incombe ce devoir, et, à cet égard, sa responsabilité collective est plus grande que celle de tout État membre pris isolément. Il doit donc être le principal artisan du rétablissement des rapports culturels avec l'Est.



- b. Le Conseil n'a pas cherché jusqu'ici à étendre ses activités au delà du cercle fermé de l'Europe occidentale, mais tôt ou tard, à mesure que son prestige augmentera, il sera appelé à nouer des relations extérieures de diverses espèces. Qu'il commence donc avec ses propres voisins, qui font partie de l'Europe même ! Quant aux problèmes politiques et sociaux, les objectifs du Conseil de l'Europe sont incompatibles avec les doctrines communistes, mais cette incompatibilité fondamentale n'existe pas sur le plan culturel. Dans ce domaine, le Conseil de l'Europe ne court pas le risque de se compromettre. En coopérant avec les communistes au bien commun de la culture européenne, le Conseil de l'Europe ne mettra pas en danger son credo politique. Au contraire, il contribuera directement à l'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest, tout en accroissant son influence et son champ d'action. Les engagements culturels sont souples et de courte durée. Si, après une période d'essai, l'expérience échoue, il n'y aura pas grand mal. Si elle réussit, ses résultats seront très heureux, car elle aura élargi, au nom du Conseil de l'Europe, le champ de la liberté de parole et de la liberté d'association.
- c. Tous les pays communistes peuvent signer la Convention culturelle européenne sans renoncer pour autant à leurs doctrines politiques fondamentales. La Convention (article 9 (4)) permet à « tout état européen » d'y adhérer, sur l'invitation du Comité des Ministres. Si certains pays de l'Europe orientale, ou tous ces pays, adhéraient à la Convention, ils assumeraient ainsi l'obligation (article 2 (b) et article 5) de faciliter l'accès à leurs collections artistiques, etc., et de consulter les autres parties contractantes « afin de concerter leur action en vue du développement des activités culturelles d'intérêt européen » (article 4). Dans ce cadre tout préparé, il n'est presque aucune activité culturelle d'intérêt commun qui ne puisse être entreprise dans les trente nations qui constituent la vieille Europe. La signature de ce document par les pays communistes de l'Europe orientale n'exclurait naturellement pas la conclusion d'accord bilatéraux détaillés entre États européens; mais la multiplication de tels accords n'aurait pas le même effet moral et n'offrirait pas les mêmes possibilités d'action concertée que la signature de la Convention elle-même
- d. En dehors des mesures prévues par la Convention culturelle, il existe plusieurs autres activités du Conseil de l'Europe proposées ou déjà en cours en Europe occidentale, qui pourraient être étendues aux pays de l'Europe orientale. On peut citer à titre d'exemples

Conférences des jeunesses européennes,
Expositions d'art européennes,
Bourses d'études du Conseil de l'Europe,
Conférences d'étudiants à l'Université de Strasbourg,
Échanges d'informations médicales,
Échanges de programmes de radio et de télévision,
Convention sur l'équivalence des diplômes.

:

Ces activités ne peuvent présenter une valeur réelle que si elles sont organisées à une échelle européenne, et aucune organisation n'est mieux qualifiée que le Conseil de l'Europe pour en étendre l'application à l'Europe orientale, une fois que les gouvernements auront reconnu d'un commun accord que ces activités sont souhaitables et réalisables.

4. Aussi forts que ces arguments puissent paraître, il soulèvent des objections si sérieuses qu'il est improbable que l'Assemblée ou l'opinion publique de l'Europe occidentale puissent consentir à une modification aussi radicale de la politique du Conseil de l'Europe. Ces objections sont les suivantes :

- a. L'idée européenne commence seulement à prendre racine dans l'esprit des populations occidentales. Celles-ci seraient déroutées par toute forme d'association permanente entre le Conseil de l'Europe et le communisme. Elles savent que tous les États membres reconnaissent le principe de la prééminence du droit et le principe en vertu duquel toute personne placée sous leur juridiction doit jouir des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales. Or, ces droits sont refusés dans les États communistes. Comment, dès lors, est-il possible d'associer ceux-ci au Conseil de l'Europe, même par les liens les plus lâches? Qu'advient-il, par exemple, si les organes culturels discutaient de l'interprétation de l'histoire contemporaine dans les manuels scolaires? Les points de vue de l'Est et de l'Ouest seraient inconciliables.

- b. On ne saurait faire abstraction de la possibilité (d'aucuns diraient même de la probabilité) de voir les communistes profiter de leur admission dans un organe du Conseil de l'Europe pour jeter le trouble dans l'ensemble de l'organisation. Le Conseil de l'Europe est encore une plante délicate. Ses travaux culturels ont à peine commencé. Il est déjà assez difficile de réaliser l'accord dès quinze pays d'Europe occidentale sans encore introduire en leur sein cet élément de discorde venant de l'Est. Peut-être les communistes n'accepteraient-ils de signer la Convention culturelle que parce que celle-ci leur donnerait le droit (article 6 (2)) de désigner des représentants aux réunions du comité des experts culturels. Ils pourraient user de ce droit pour bloquer toutes les propositions occidentales ou pour préconiser des projets inadmissibles, financés par des fonds soviétiques, qu'il nous serait difficile de repousser.
- c. Convient-il ou non d'inclure l'Union Soviétique dans notre invitation? L'Union Soviétique n'est que partiellement un pays européen, au sens géographique ou culturel du terme. Certes, elle s'est largement abreuvée à la coupe de la culture européenne, mais on pourrait on dire autant des Etats-Unis. Si nous admettons l'Union Soviétique, elle introduira parmi nous des complications asiatiques et dominera les petits pays qu'elle tient sous sa coupe. Si nous l'excluons, ou bien elle leur donnera des ordres tels qu'aucune discussion sérieuse ne sera possible avec les pays d'Europe orientale. Ainsi, que la Russie soit admise ou non, il pourrait être extrêmement difficile d'établir ce genre de rapports que nous souhaiterions voir s'instaurer entre l'Est et l'Ouest, et sa présence, en personne ou par procuration, handicaperait les organes culturels dans la poursuite de leurs travaux en Europe occidentale même. Nous y perdrons beaucoup sans rien gagner en échange.
- d. Les accords bilatéraux sont préférables aux accords multilatéraux. Le rôle essentiel des commissions du Conseil de l'Europe n'est pas d'organiser, mais d'établir des principes qui trouvent ensuite leur expression pratique au sein des États membres ou dans des accords détaillés entre un pays et un autre. La bonne méthode, pour développer les rapports culturels entre l'Est et l'Ouest, consiste à définir d'abord une politique générale au cours de conférences analogues à celle de Genève, puis à prendre des dispositions de détail comme celles qui ont récemment abouti aux échanges anglo-soviétique et germano-soviétiques. Il n'est pas nécessaire, et il ne convient même pas qu'un organe extérieur comme le Conseil de l'Europe s'immisce dans ces délicates négociations, pas plus que le Conseil ne serait appelé à organiser les échanges de marchandises entre le Royaume-Uni et l'U. R. S. S. Si, ultérieurement, il s'avérait nécessaire de conclure des accords plus généraux, il serait préférable de les négocier par l'entremise de l'UNESCO dont l'Union Soviétique est déjà membre.
5. Nous nous trouvons donc en présence de deux points de vue contradictoires. Le Conseil de l'Europe doit-il chercher à étendre la compétence de ses organes culturels à tous les pays d'Europe orientale? L'Assemblée doit-elle, au contraire se borner à exhorter les gouvernements occidentaux à multiplier leurs accords culturels bilatéraux avec l'Union Soviétique et ses satellites?
6. Quelque séduisante que puisse paraître la première idée, il est probablement plus sage, au stade actuel, de ne pas risquer d'impliquer le Conseil de l'Europe dans les conflits que pourrait susciter la participation de plusieurs États communistes au comité des experts culturels. Notre objectif essentiel est de rouvrir les richesses culturelles de l'Occident aux pays de l'Est, et vice-versa, et non pas de rehausser par des gestes spectaculaires le prestige du Conseil de l'Europe. En accueillant au Conseil neuf ou dix communistes orientaux, même travestis en experts culturels, nous risquerions de porter un sérieux préjudice à l'oeuvre de notre organisation et à l'intérêt que lui porte l'opinion publique.
7. Le Conseil de l'Europe a un rôle important à jouer dans la reprise des rapports culturels entre l'Est et l'Ouest, mais il peut faire davantage par son influence que par une action directe. Nous ne devons jamais oublier que l'Europe au nom de laquelle nous parlons ne s'arrête pas aux frontières politiques entre l'Est et l'Ouest. En nous efforçant de donner à nos propres nations une conscience plus claire de leur culture commune, nous contribuons également à maintenir vivante l'idée européenne dans des pays que nous ne pouvons atteindre. Mais c'est une autre affaire que d'inviter des représentants de ces pays à prendre part aux débats et aux décisions de nos organes. Ces représentants ne viendraient pas en leur qualité de Tchèques, de Polonais ou de Hongrois; • ils viendraient à titre de délégués officiels de gouvernements communistes étroitement unis. Leurs mobiles seraient suspects, et leur présence serait prise en mauvaise part par leurs milliers de compatriotes qui se trouvent dans les pays occidentaux comme réfugiés politiques. S'il nous est possible d'inciter nos gouvernements, agissant indépendamment les uns des autres mais dans un dessein commun, à multiplier leurs liens culturels avec les nations d'Europe orientale, nous aurons franchi une première étape essentielle sans renier les objectifs que nous nous sommes fixés en tant que communauté de nations libres.

8. L'un des principaux buts de ces accords bilatéraux devrait être d'abattre les obstacles qui s'opposent actuellement aux libres échanges d'intellectuels et d'étudiants entre les deux moitiés de l'Europe. Nos gouvernements devraient encourager l'organisation fréquente de conférences et d'expositions culturelles et professionnelles Est-Ouest. Dans la mesure où le permettent les considérations de sécurité, l'Ouest devrait donner l'exemple à l'Est en invitant des intellectuels et des membres des professions libérales à visiter, individuellement ou en groupes, nos universités et nos institutions culturelles, scientifiques et sociales. Il ne faut pas exagérer le risque que ces visiteurs communistes contaminent l'Ouest avec leurs idées politiques, et il n'y aura pas lieu de nous décourager si, au début, nos invitations ne sont pas toujours acceptées ou rendues. En outre, nous ne devrions pas limiter nos démarches à P.U. R. S. S. Nous devrions inviter individuellement des Polonais, des Tchèques, des Hongrois, etc. Puisque tous nos gouvernements ne reconnaissent pas tous les gouvernements communistes de ces pays, il serait préférable que l'initiative fût prise par les universités et par d'autres institutions non-gouvernementales plutôt que par les gouvernements eux-mêmes, qui seraient invités à prêter un vigoureux appui moral à des arrangements détaillés de cet ordre dans le cadre de leurs pactes bilatéraux.

9. Enfin, l'Assemblée estimera peut-être souhaitable d'inviter directement les pays communistes à envoyer des représentants à certaines manifestations culturelles organisées par le Conseil de l'Europe lui-même, pour autant que ces invitations n'impliqueraient pas l'admission des communistes dans une partie quelconque de notre organisation. Un communiste assistant, par exemple, à une conférence de jeunes ou d'étudiants organisée par le Conseil de l'Europe, pourrait susciter un débat utile d'un côté comme de l'autre; et des échanges de programmes de radio ou de télévision, à condition qu'ils soient véritablement réciproques, auraient incontestablement d'heureux effets s'ils étaient organisés sous les auspices du Conseil. Par de telles méthodes nous pourrions démolir la thèse communiste selon laquelle le Conseil de l'Europe n'est destiné qu'à entretenir l'hostilité des émigrés à l'égard des régimes communistes, tout en accroissant en même temps la portée et l'utilité de nos travaux au sein de l'Europe dans son ensemble.

Signé :

Nigel NICOLSON.